



# Rapport Annuel

sur le Prix et la Qualité  
du Service public de production  
et de distribution d'eau potable

## Année 2023



# **I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

*Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF*

## **POINT N° 1.3 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2023**

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 33 Communes adhérentes et aux Présidents des 4 EPCI ayant la compétence eau potable et représentant 52 Communes.

Cela permettra :

- \* d'en porter connaissance à leurs Conseillers Communautaires et Municipaux,
- \* de le mettre à la disposition des abonnés des Communes concernées.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- 1 – Périmètre d'action du SEBVF
- 2 – Indicateurs techniques
- 3 – Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager
- 4 – Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRÉ du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui suit l'exercice dont le rapport est l'objet.

### **1 – Périmètre d'action du SEBVF**

À l'origine, la structure s'appelait Syndicat Intercommunal des Eaux du Forage de Basse-Vigneulles et comptait 11 communes rurales : Arriance, Bionville-sur-Nied, Elvange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Hénilly, Herny, Mainvillers, Many et Marange-Zondrange.

L'arrêté préfectoral créant officiellement le Syndicat des Eaux date du 9 mai 1966. Dès sa création, le Syndicat a décidé de mettre tout en œuvre pour assurer la production d'eau avec un ancien forage situé à Basse-Vigneulles (F1), afin d'équiper les maisons d'un robinet d'eau courante.

En l'espace de 57 ans (le 9 mai 1966), le SEBVF s'est étendu, pour compter aujourd'hui à son actif 85 communes, depuis l'arrivée en 2009 des 13 communes du SIE de Lesse-Chenois, de la fusion en 2016 des Communes de Colligny et Maizery, et l'adhésion au 1<sup>er</sup> novembre 2022 des Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied.

En mars 2018, le SEBVF a été transformé en Syndicat Mixte suite à la prise de compétence « eau » par la Métropole « Metz Métropole » et la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange « CCHCPP », qui se sont substituées aux 14 Communes membres (1 + 13 Communes).

En janvier 2020, ce sont 2 autres EPCI à Fiscalité Propre, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, qui se sont substitués à 36 autres Communes.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le SEBVF compte dorénavant 85 Communes suite à l'extension du périmètre, à la demande de la Communauté de Communes du DUF dans un souci de cohérence territoriale, aux Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied.

Le SEBVF regroupe donc dorénavant 4 EPCI (l'Eurométropole de Metz, la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie) représentant 52 Communes, et 33 Communes indépendantes.

Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) est administré par les élus locaux depuis sa création.

- 214 Délégué(e)s du Comité
- 29 Délégué(e)s du Bureau, dont :
  - o le Président et les 8 Vice-Président(e)s.

La loi NOTRé a été modifiée et laisse dorénavant la possibilité, sous conditions, de différer au 01.01.2026 au lieu du 01.01.2020 la prise de compétence. Ceci a donné un temps de réflexion supplémentaire aux Communes et EPCI à fiscalité propre. Trois Communautés de Communes ont opté pour ce choix (Communauté de Communes du Sud Messin, Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, et Communauté de Communes du Saulnois).

En 2023, le SEBVF a distribué de l'eau potable à **46 554** habitants (population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 – date de référence statistique : 1<sup>er</sup> janvier 2020) en régie directe soit à **21 289** abonnés (+ 0,55 %), sur le territoire des **85** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	19 225	19 322	19 473	19 639	19 741	19 957	20 105	20 253	21 173	<b>21 289</b>

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2022, le nombre d'abonnés a augmenté de manière significative notamment par l'intégration des Communes de Laudrefang et de Téting-sur-Nied.

Parmi les abonnés, on peut remarquer de « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **13** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m<sup>3</sup>/an, **13** clients consomment plus de 6 000 m<sup>3</sup>/an (**7** de 6 000 à 10 000 m<sup>3</sup>/an ; **5** de 10 000 à 20 000 m<sup>3</sup>/an ; **1** de 20 000 à 30 000 m<sup>3</sup>/an). Ces 26 gros consommateurs représentent un volume de **189 179 m<sup>3</sup>**, soit **8,6 %** du volume total facturé en 2023 (9,9 % en 2022).

A la fin de 2023 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 715 km de réseau principal (y compris les Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied),
- le linéaire de raccordements individuels est évalué à 400 km,
- le volume de stockage est de 19 575 m<sup>3</sup> pour 48 ouvrages,
- la capacité totale de production est de 14 500 m<sup>3</sup>/jour sur 3 sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m<sup>3</sup>/jour pour 8 forages,
- un contrat d'achat d'eau de 100 000 m<sup>3</sup>/an avec la CASAS a été conclu pour les Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité a mis en place les indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Arrêté du 2 mai 2007	En place
<b><u>INDICATEURS TECHNIQUES</u></b>		
Situation des principaux points de production d'eau		X
Volumes vendus		X
Rendement du réseau de distribution	X	X
Fuites et interventions		X
Travaux de raccordements réalisés		X
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	X	X
Indice Linéaire des Pertes du réseau (ILP)	X	X
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	X	X
<b><u>INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER</u></b>		
Taux de réclamations	X	X
Taux de conformité des prélèvements d'eau	X	X
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	X	X
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	X	X
<b><u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX</u></b>		
Prix de l'Eau		X
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	X	X
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	X	X
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	X	X
Taux d'impayés	X	X

## 2 - Indicateurs techniques

### a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 4 Unités de Distribution (UD), constituées de 8 forages en service en nappe profonde (grès vosgien) et d'un achat d'eau à la CASAS pour les Communes de Laudrefang et de Tétting-sur-Nied.

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de Créhange (pour les 2 forages 602 et 605) et de Basse-Vigneulles (pour les cinq forages F1 à F5) et d'un forage à Holacourt, dont les caractéristiques respectives sont présentées dans le tableau ci-dessous :

La production totale des 8 forages du Syndicat a été ainsi de **3 122 017 m<sup>3</sup> en 2023**.

Le volume acheté à la CASAS pour les communes de Teting-sur-Nied et de Laudrefang est de **76 836 m<sup>3</sup> en 2023**

Tableau avec les caractéristiques des 8 forages du SEBVF :

Forages Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2023 (m3/an)	67 107	365 072	333 040	465 790	466 378	519 401	733 762	171 467
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	780 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	35,9	39,2	35,1	35,9	34,3	36,9	37,8	22,8
Chlorures* (mg/L)	<b>423</b>	<b>275</b>	54	53	28,4	9,2	2,8	195
Sodium* (mg/L)	<b>253</b>	183	60,7	54,8	41,3	15,1	9,5	133
Sulfates* (mg/L)	<b>324</b>	182	179	182	159	128	98	114
Conductivité* (µS)	<b>1 867</b>	<b>1 570</b>	858	909	844	767	662	1050

\*Limite de qualité Maximum : Chlorures : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfates : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

Pour les forages de Créhange, on dépasse les valeurs indiquées par les normes pour les paramètres chlorures et sodium, mais il s'agit de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles.

Depuis la mise en route du forage 5 de Basse-Vigneulles en 2006, les forages de Créhange 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé en raison de la conductivité et des chlorures. Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique (CSP), l'eau provenant des forages de Créhange est mélangée avec l'eau des forages de Basse-Vigneulles, sur le site de stockage de Redlach (3 900 m<sup>3</sup>). À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectué par l'ARS.

L'eau est pompée à une profondeur d'environ 100 mètres, puis passe sur des filtres afin d'enlever les éléments qui ont été dissous lors de son passage dans les différentes couches de roches. Ces éléments sont le fer, le manganèse, des sels de calcium tels que les carbonates et les bicarbonates. Ces derniers proviennent de la dissolution des roches calcaires. La concentration importante en bicarbonate de calcium caractérise l'eau produite par notre Syndicat, qualifiée d'eau "dure".

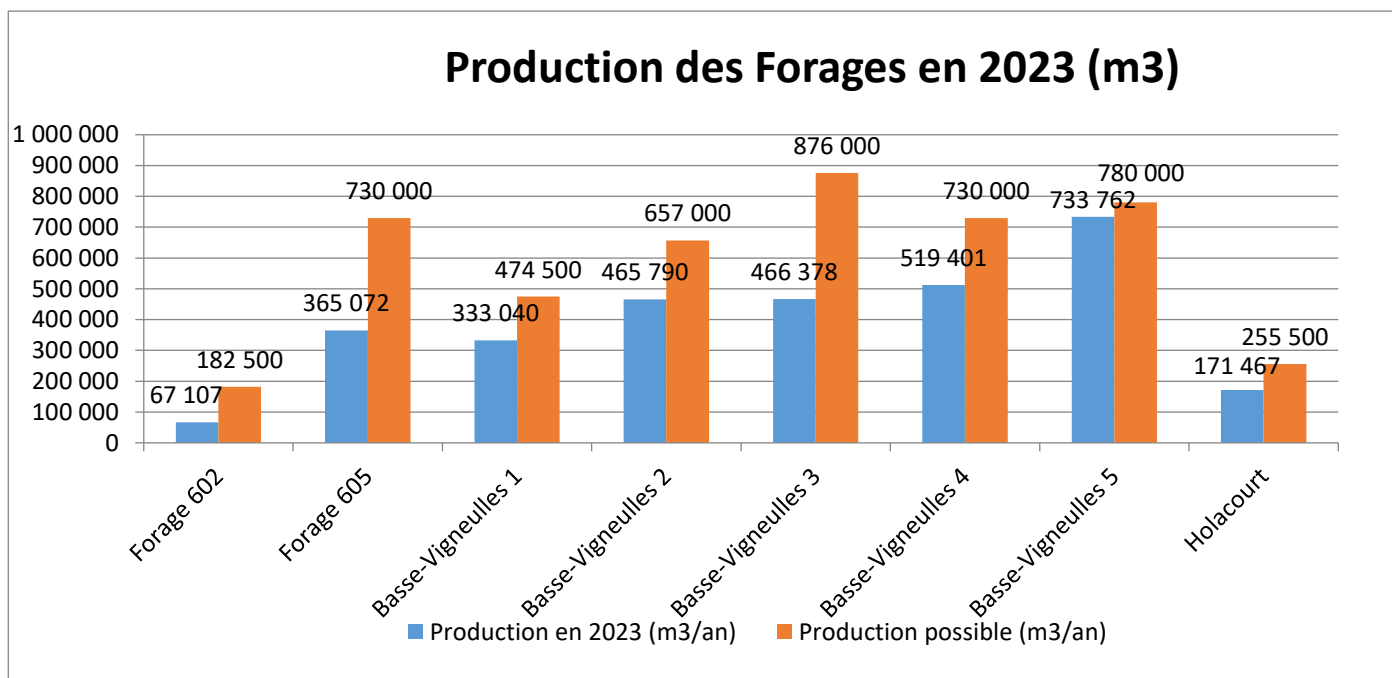
L'eau distribuée par le SEBVF est parfaitement conforme aux exigences fixées par les normes européennes. Cependant, la concentration importante en carbonate de calcium (appelé plus communément calcaire) a poussé les élus à compléter la filtration par un adoucissement (suppression du calcaire), réalisé en 1999 au travers de la nouvelle usine de décarbonatation, située à Basse-Vigneulles qui traite les Forages F1 à F5 soit 5, sur les 8 du SEBVF.

Un fongicide utilisé comme pesticide « le chlorothalonil » a été mentionné par la presse nationale et régionale comme présent dans l'eau destinée à la consommation.

Des abonnés ont naturellement interrogé le SEBVF à ce sujet. L'Agence Régionale de Santé (ARS) interrogée a précisé que cet élément a été recherché dans l'eau destinée à la consommation humaine de 2009 à 2020 inclus. Il n'a jamais été détecté dans les ressources en eau du SEBVF.

En effet, les ressources du SEBVF sont d'origine souterraine profonde et peu susceptibles d'être atteintes par des pollutions aux pesticides.

Le SEBVF rappelle son attachement à la fourniture d'une eau de qualité.



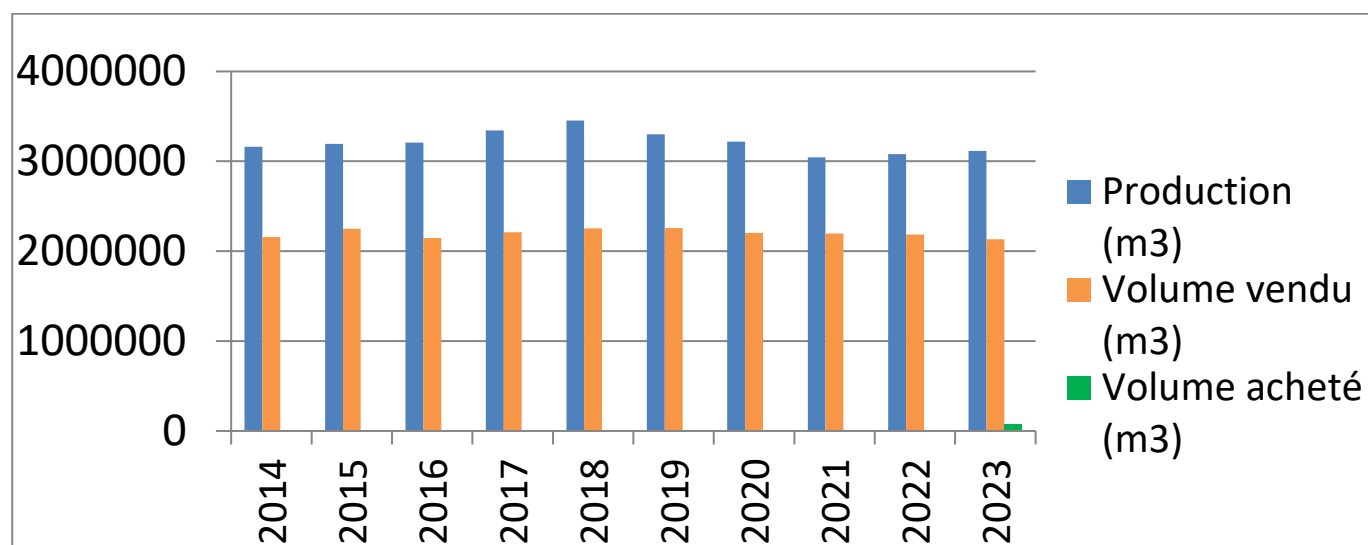
**b) Volumes vendus :**

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 133 819 m<sup>3</sup> en 2023**, volume vendu en forte baisse malgré l'intégration des Communes de Teting-sur-Nied et de Laudrefang.

En annexe du rapport figure le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2023.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production (m <sup>3</sup> )	3 162 911	3 194 587	3 207 447	3 342 726	3 454 263	3 299 274	3 220 309	3 043 583	3 079 774	3 122 017
Volume acheté (CASAS)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	76 836
Volume vendu (m <sup>3</sup> )	2 158 896	2 205 642	2 147 587	2 212 454	2 253 567	2 255 480	2 203 518	2 196 977	2 187 453	2 133 819
Rendement Brut (%) <sup>(*)</sup>	<b>68,26</b>	<b>69,04</b>	<b>67,28</b>	<b>66,93</b>	<b>66,01</b>	<b>68,88</b>	<b>68,99</b>	<b>72,26</b>	<b>71,47</b>	<b>67,06</b>

<sup>(\*)</sup> Le rendement brut prend en compte le volume vendu et le volume non facturé au titre de l'application du décret fuites. (n° 2012-1078 du 24/09/2012)



Concernant les prélèvements, la moyenne syndicale est de 188 litres/jour/habitant. En France, en 2018 la moyenne nationale est de 209 litres/jour/habitant. Ce volume se situe dans la moyenne européenne et reste très inférieur à celui d'autres pays développés, tels que les Etats-Unis (550 litres/jour/habitant).

Entre 2006 et 2016, en France, la baisse des prélèvements est de 1,3 % par an. L'évolution à la baisse reflète plusieurs tendances :

- des générations d'équipements sobres en consommation d'eau remplacent d'anciennes installations dans les logements, les bâtiments tertiaires et industriels,
- les consommateurs sont d'avantages économes en eau, motivés par leur sensibilité environnementale ou par la volonté de maîtriser leur budget.

Concernant la consommation, en 2020, année caniculaire et de Pandémie, nous avons enregistré une baisse de 2,5 % de la consommation par rapport à 2019, niveau confirmé en 2021. La recherche des fuites a également permis de faire baisser la production en 2020 et 2021 avec une nette accentuation en 2021. L'année 2022 marquée par une longue période de sécheresse et de plusieurs canicules n'ont pas eu de répercussion sur les volumes vendus. En 2023, année atypique en termes de climat, alternant des périodes sèches et humides, couplé à une prise de conscience de maîtrise des énergies et ressources, a enregistré une forte baisse de la consommation (-5%).

En 2023, sur le territoire syndical, la consommation d'eau potable représente 125 litres/jour/habitant (contre 133 litres en 2022). En France, elle est de 148 litres/jour/habitant (données 2020 représentatives de 69 % de la population). Le Sud de la France est davantage consommateur d'eau en raison de la présence de résidences secondaires et de piscines privées. Par ailleurs, les écarts de température entre régions ont un impact significatif sur les habitudes de consommation.

L'analyse des usages domestiques de l'eau sur une longue période démontre que les générations récentes d'équipements du foyer ont fait sensiblement baisser la consommation d'eau. Les lave-linge et les sanitaires ont ainsi contribué à l'essentiel des économies d'eau. Parallèlement, les modes de vie ont évolué et certains occasionnent davantage de consommation : ainsi, la douche a remplacé le bain mais elle est prise plus fréquemment, elle contribue, paradoxalement et contrairement à une idée reçue, à augmenter la consommation d'eau. Sur 20 ans, la consommation a baissé de 22 litres/habitant/jour.

c) **Performance du réseau :**

- **Rendement brut : 67,06 %**

Le volume comptabilisé par application du décret fuites n° 2012-1078 du 24.09.2012 (annulation directement à la facture) est de **11 356 m<sup>3</sup>** et doit être ajouté au volume d'eau facturé de **2 133 819 m<sup>3</sup>**. Le rendement brut est le rapport entre le volume facturé et comptabilisé et le volume prélevé au niveau des forages + l'achat d'eau à la CASAS ( $(2\ 133\ 819 + 11\ 356) / (3\ 122\ 017 + 76\ 836) \times 100$ ). **On obtient un rendement brut de 67,06 %** ce qui représente un coefficient de perte de **32,94 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers, ...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Le rendement brut s'est amélioré depuis 2019 en raison de la recherche active des fuites suite à l'acquisition de matériel d'écoute plus efficace et des travaux de renouvellement des réseaux engagés. Une dégradation du rendement est cependant observée en 2023, en raison de la forte baisse des consommations.

- **Rendement net : 68,53 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations). C'est le rendement qui prend en compte tous les usages. Au niveau national, le rendement est de l'ordre de 65 % pour la classe des collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants.



- Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : **3,74 m<sup>3</sup>/j/km** (valeur nationale en 2020 : 3,6 m<sup>3</sup>/j/km)

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : **3,85 m<sup>3</sup>/j/km (densité de 29,45 abonnés/km)**

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements).

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : **8,39 m<sup>3</sup>/j/km**

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : **> 66,68 %**

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2023, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret n° 2012-97 du 27.01.2012.

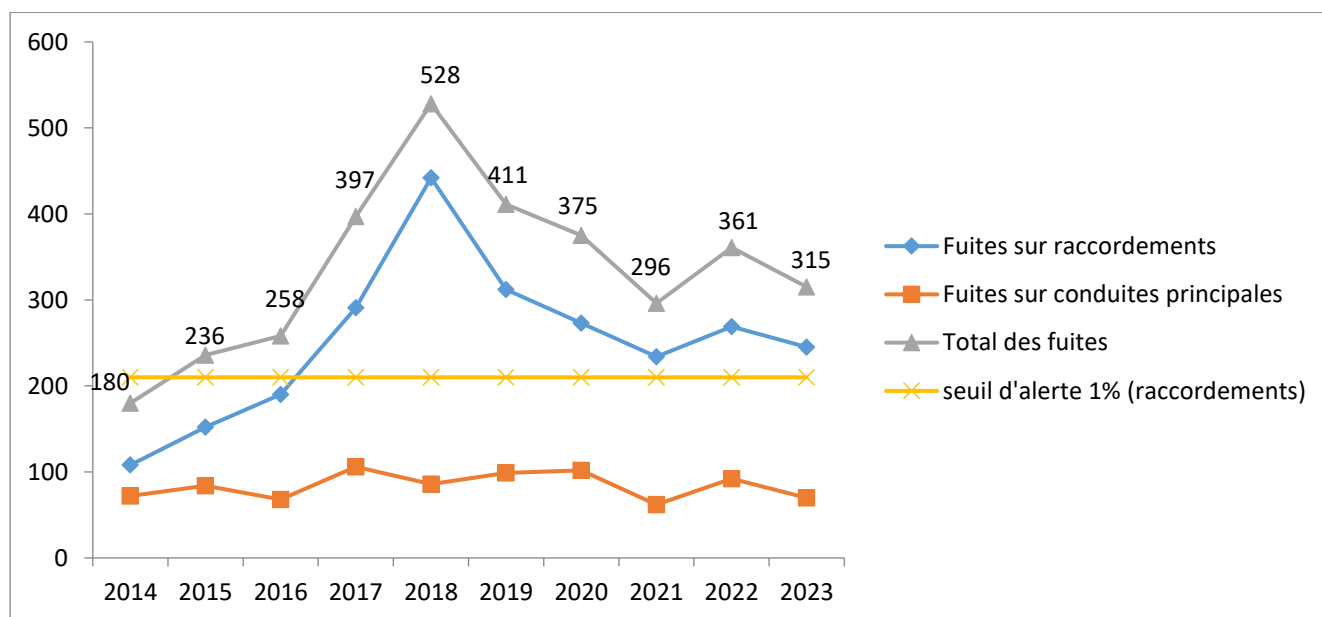
	2020		2021		2022		2023	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages +achat d'eau (m <sup>3</sup> )	3 220 309	8 823	3 043 583	8 339	3 079 774	8 438	3 198 853	8 764
Facturation abonnés avec décret fuite (m <sup>3</sup> )	2 221 623	6 087	2 199 422	6 026	2 200 970	6 030	2 145 175	5 877
Rendement brut	68,89 %		72,26 %		71,47 %		67,06 %	
Rendement net	71,12 %		73,82 %		73,00 %		68,53 %	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	/	3,94	/	3,33	/	3,46	/	3,74
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m <sup>3</sup> /j/km)	/	3,66	/	3,14	/	3,27	/	3,85
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	/	9,02	/	8,85	/	8,85	/	8,39
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC) (*)	66,80 %		66,77 %		66,77 %		66,68	

(\*) Le rendement net doit être supérieur à cette valeur.

## Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fuites sur raccordements	108	152	190	291	442	312	273	234	269	245
Fuites sur conduites principales	72	84	68	106	86	99	102	62	92	70



L'année 2016 a été marquée par une période de fuites très importante de juillet à mi-octobre. L'année 2017 est marquée par deux fortes périodes de fuites (fin de l'hiver et en été). En 2018, année de forte sécheresse de mai à octobre, le nombre de fuites a ainsi doublé par rapport à l'année 2016. Fin 2018, le système de chloration au bioxyde de chlore a été remplacé par une chloration au chlore gazeux. Depuis 2019, le nombre d'interventions a baissé mais reste cependant élevé.

En 2021, selon l'analyse comparative de la FNCCR, les collectivités ont observé en moyenne 10 casses pour 100 km de réseau principal ce qui pour le SEBVF représenterait 71 interventions. Cet indicateur doit toutefois être considéré avec précaution : en effet, une casse comptabilisée doit d'abord être détectée. Ainsi un taux élevé de casses n'est pas nécessairement synonyme de mauvaise performance du réseau, mais d'efforts sur la recherche de fuites, alors qu'un faible taux de casses peut traduire une mauvaise détection des fuites.

En 2021, au niveau national, la FNCCR donne un taux de casse sur raccordement de l'ordre de 0,44 %. Pour le SEBVF, la valeur 2018 était supérieure à 2 %. En 2023, ce taux est passé à 1,15 %.

### **d) Personnel du Syndicat :**

Chaque année, les formations réglementaires mobilisent d'importants moyens pour les agents du Service Technique.

La formation à la polyvalence s'est poursuivie en 2023 au travers des CACES et des habilitations, notamment du personnel récemment recruté. La prévention a aussi été privilégiée. Le plan de formation est respecté malgré la hausse des coûts de formation. Les effectifs ont été maîtrisés au cours des sept dernières années. Ainsi, de 33 agents en 2015, ceux-ci sont passés à un effectif de 26 + 3 apprenti(e)s en fin décembre 2023.

**e) Bâtiments :**

Le réservoir de Donjeux a été réhabilité en 2023. Le réservoir de Les Etangs est au programme des travaux pour 2024. Un crépi est également prévu au réservoir de Laquenexy

La toiture de la station de pompage de Créhange a été totalement renouvelée en 2023.

**f) Installation des modules radio chez les particuliers**

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau en 2008, le système de relève à distance par terminal portable est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés d'un dispositif de relève à distance au 31.12.2023 sur les différents secteurs :

<b>SECTEURS</b>	<b>Nombre d'Abonnés</b>	<b>Compteurs avec sondes</b>
<b>Secteur BASSE-VIGNEULLES</b>	6 203	5 693
<b>Secteur DUF Cités</b>	1 622	1 618
<b>Secteur COURCELLES-CHAUSSEY</b>	1 472	1 468
<b>Secteur DELME</b>	1 716	1 707
<b>Secteur PANGE</b>	2 519	2 508
<b>Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD</b>	2 069	1 923
<b>Secteur SERVIGNY-Lès-RAVILLE</b>	1 217	1 210
<b>Secteur GUESSLING-HÉMERING</b>	1 115	855
<b>Secteur RÉMILLY</b>	1 478	1 460
<b>Secteur LESSE-CHENOIS</b>	1 165	1 162
<b>Secteur TETING</b>	712	696
<b>TOTAL</b>	<b>21 288</b>	<b>20 300 (*)</b>

(\*) + 1 430 compteurs équipés par rapport à 2022

Depuis 2018, la priorité a été donnée, au 31.12.2018, de respecter l'échéance de la DIRECCTE (aujourd'hui DREETS) par le changement des compteurs de plus de 15 ans, mais aussi le remplacement de ceux déjà équipés d'un dispositif de relève à distance et défectueux. Les difficultés rencontrées dans la fiabilité de ce système de communication ont ralenti le déploiement de cette technologie. Le nouveau fournisseur donne depuis 5 ans entièrement satisfaction par l'absence de dysfonctionnement. Il convient de signaler que le SEBVF n'a pas déployé un système de télérelève. Ces dispositifs sont interrogés uniquement lors de la relève (3 fois par an).

### g) Véhicules

Un Partner a été livré en septembre 2023 en remplacement du Partner AE-121-ZC qui est à présent utilisé pour relever les compteurs.

#### Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
PARTNER (camionnette)	GQ-451-HT	2023	6 800 kms
KANGOO (5 places)	FQ-128-NW	2020	96 287 kms
KANGOO (5 places)	BR-699-MJ	2011	307 126 kms
KANGOO (Camionnette)	DT-071-BG	2015	124 632 kms
KANGOO (Camionnette)	CH-720-VW	2012	128 447 kms
KANGOO (Camionnette)	AV-316-WB	2010	213 252 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	301 410 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	294 721 kms
FORD KA (5 places)	CJ-618-ZG	2012	48 042 kms
BIPPER (Camionnette)	BR-141-JF	2011	246 290 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	338 704 kms
MASTER 1 (ASTREINTE)	EN-486-HV	2017	107 897 kms
MASTER 2 (ASTREINTE)	FV-553-MR	2020	45 235 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	227 020 kms
CAMION RENAULT- Grue	821-BQZ-57	2007	214 084 kms
CAMION RENAULT - Grue	FP-206-GC	2020	47 238 kms
TRACTOPELLE	/	1999	6 575 h
MINI PELLE avec remorque	68976	2020	750 h
MINI PELLE avec remorque	68480	2021	779 h
COMPRESSEUR	EN-486-HV	--	617 h
COMPRESSEUR	FV-533-MR	--	499 h

\* kilométrages et heures au 31.12.2023

#### Protection de la ressource

En France, la production d'eau potable repose sur 33 200 ouvrages de prélèvement exploitant des nappes souterraines et des masses superficielles. Afin de protéger les captages contre les pollutions accidentelles ou diffuses, la mise en place des périmètres de protection, qui font partie des compétences des collectivités, est obligatoire depuis la loi sur l'eau de 1992. A fin 2020, soit 28 ans plus tard, seulement 75,6 % des captages bénéficient de périmètres de protection.

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource :

- Périmètre de Protection Immédiate : Quelques ares, surface acquise et clôturée par le Maître d'Ouvrage, toute activité est interdite.

- Périmètre de Protection Rapprochée : Plusieurs hectares, zone d'appel du point d'eau, toute activité susceptible de provoquer une pollution ponctuelle ou accidentelle est interdite ou réglementée.
- Périmètre de Protection Éloignée : Superficie très variable, zone d'alimentation du point d'eau, certaines activités peuvent être réglementées selon les spécificités locales.

Le forage de Holacourt est réglementairement protégé.

Concernant les forages de Créhange (2) et Basse-Vigneulles (5), l'arrêté a été signé le 9 août 2016. L'Arrêté Préfectoral a été notifié aux propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre immédiat et rapproché courant juin 2017. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés en 2017. La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % tant pour le forage de Holacourt que pour les forages de Créhange (2) et Basse-Vigneulles (5).

Concernant les Communes de Téting-sur-Nied et de Laudrefang, celle-ci sont alimentées par des eaux provenant de 2 forages appartenant à la CASAS dont l'indice de protection est de 0% et 7 forages appartenant au SIE WINBORN dont l'indice de protection est de 40 %. Ces 9 forages sont implantés sur la Commune de Longeville-les-Saint-Avold.

### **3 - Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager**

#### **a) Taux de conformité des prélèvements d'eau**

La qualité de l'eau potable fait partie des trois préoccupations principales des Français en matière d'environnement. Pour être potable, l'eau doit répondre à des critères de qualité très stricts. Les contrôles sanitaires sont réalisés sous l'égide des Agences Régionales de Santé (ARS), qui effectuent plus de 300 000 prélèvements annuels sur l'ensemble du système de distribution (usine de traitement, réservoirs et réseaux) pour contrôler la qualité de l'eau distribuée, ce qui fait le produit alimentaire le plus contrôlé de France. Les résultats des analyses sont régulièrement mis à jour et à disposition du public sur un site internet géré par le Ministère des Solidarités et de la Santé, et sont disponibles en Mairie.

Depuis 2017, suite à un appel d'offre réalisé par l'ARS, les prélèvements et les analyses sont dorénavant exécutés par le laboratoire Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à Illkirch (67). Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2023 sur les quatre unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau sera disponible sur le site internet du Syndicat.

Les 4 unités de distribution présentent une eau de bonne qualité avec des dépassements de références de qualité et non des limites de qualité.

Concernant l'Unité de Distribution de Chenois, nous notons des dépassements de la température de l'eau avant distribution, en raison notamment de la profondeur du forage (758 m) ainsi qu'un dépassement pour le paramètre « équilibre calcocarbonique ». Ce sont des références de qualité et non des limites de qualité.

En ce qui concerne les Unité de Distribution SEBVF 2 et SEBVF 3, nous remarquons des dépassements du paramètre « chlorures/conductivité » et « équilibre calcocarbonique » en raison d'une sollicitation plus importante (secours) des deux forages de Créhange lors de travaux sur la station de Basse-Vigneulles.

L'unité de Distribution SEBVF - TETING présente deux dépassements du paramètre « équilibre calcocarbonique ».

La dépense en analyses d'eau en **2023** s'est élevée à **13 162,88 € HT**.

#### **b) Taux de réclamations**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix de l'eau pratiqué par la collectivité.

En 2023, ce sont 15 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 21 289 abonnés, soit 0,70 réclamations /1 000 abonnés.

La moyenne nationale est de 3,30 % en 2021. Cet indicateur reste très subjectif car certains services comptabilisent toutes les demandes des usagers même non justifiées et d'autres invitent les usagers à faire un courrier pour formaliser les réclamations orales, ce qui est le cas du SEBVF.

**c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

585 abonnés sur un total de 21 289 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit environ 27,5 abonnés/1 000 abonnés. Le temps de coupure est de 4h00 par coupure pour l'année 2022. La moyenne nationale en 2021 est de 2,6 abonnés/1 000 abonnés.

Cet indicateur est très subjectif car il ne prend pas en compte le nombre exact d'abonnés coupés totalement. En effet, sur un même réseau, selon la rapidité de la réparation, seuls les points hauts peuvent être concernés.

**d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2023, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes. Les seuls dépassements constatés sont liés à des reports à la suite de demande des clients, ou en cas de non-obtention des permissions de voirie.

## 4 - Indicateurs financiers et patrimoniaux

### a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevances du mètre cube d'eau s'élevait en 2023 à **1,33 €** (part eau potable), soit 1,40 € TTC.

En 2023 le prix du mètre cube HT s'élevait à 1,976 €, soit 2,08 € TTC (sur la base de 120 m<sup>3</sup>/an y compris abonnement), bien inférieur à la moyenne nationale.

Le prix du mètre cube HT en 2024 (sur la base de 120 m<sup>3</sup>/an y compris abonnement) est de 2,063 € HT soit 2,18 € TTC/m<sup>3</sup>.

En 2021, la moyenne nationale était de 2,13 € TTC/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> contre 1,87 € TTC/m<sup>3</sup> au SEBVF. Un ménage français a dépensé en moyenne pour les services publics d'eau (eau potable + assainissement), 1 % de son budget 2021. Cette part de budget consacrée à l'eau est stable dans le temps, en particulier comparée à celle des énergies fossiles et de l'électricité qui peuvent fluctuer sensiblement d'une année à l'autre.

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau depuis 2017, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2024.

<b>BASE € HT EAU</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
* de 0 à 20 m <sup>3</sup>	1,12 €	1,13 €	1,14 €	1,15 €	1,19 €	1,19 €	1,33 €	<b>1,39 €</b>
* de 21 à 375 m <sup>3</sup>	1,20 €	1,21 €	1,23 €	1,24 €	1,28 €	1,28 €	1,42 €	<b>1,48 €</b>
* au-delà de 375 m <sup>3</sup>	0,74 €	0,75 €	0,76 €	0,78 €	0,82 €	0,82 €	0,91 €	<b>0,96 €</b>
<b>SURTAXE AGENCE dite « Prélèvement »</b>	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,072 €	<b>0,073 €</b>

<b>ABONNEMENT COMPTEURS</b>								
<b>Pour les compteurs de diam. 15 à 40 mm</b>								
<b>BASE € HT</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
* Code 1 – Diam. 15 mm	61,68 €	62,28 €	62,90 €	63,53 €	64,80 €	64,80 €	72,09 €	<b>75,33 €</b>
* Code 2 – Diam. 20 mm	68,76 €	69,48 €	70,18 €	70,88 €	72,30 €	72,30 €	80,43 €	<b>84,05 €</b>
* Code 3 – Diam. 30 mm	81,24 €	82,08 €	82,90 €	83,73 €	85,40 €	85,40 €	96,65 €	<b>101,00 €</b>
* Code 4 – Diam. 40 mm	107,28 €	108,36 €	109,44 €	110,53 €	112,74 €	112,74 €	125,42 €	<b>131,06 €</b>
<b>Pour les compteurs de diam. 50 à 200 mm</b>								
* Code 5 – Diam. 50/60/65 mm	271,08 €	273,78 €	276,52 €	279,29 €	284,88 €	284,88 €	316,92 €	<b>331,18 €</b>
* Code 6 – Diam. 80 mm	304,95 €	307,98 €	311,06 €	314,17 €	320,45 €	320,45 €	356,50 €	<b>372,54 €</b>
* Code 7 – Diam. 100 mm	406,62 €	410,67 €	414,78 €	418,93 €	427,31 €	427,31 €	475,38 €	<b>496,77 €</b>
* Code 8 – Diam. 150 mm	542,16 €	547,56 €	553,04 €	558,57 €	569,74 €	569,74 €	633,83 €	<b>662,35 €</b>
* Code 9 – Diam. 200 mm	677,94 €	684,72 €	691,57 €	698,49 €	712,46 €	712,46 €	792,25 €	<b>827,90 €</b>



**b) Renforcement des conduites / taux de renouvellement**

Les travaux suivants programmés en 2023 sont achevés et ont été réalisés, soit par nos équipes, soit dans le cadre de marchés spécifiques, soit dans le cadre du marché à bons de commande si nécessaire.

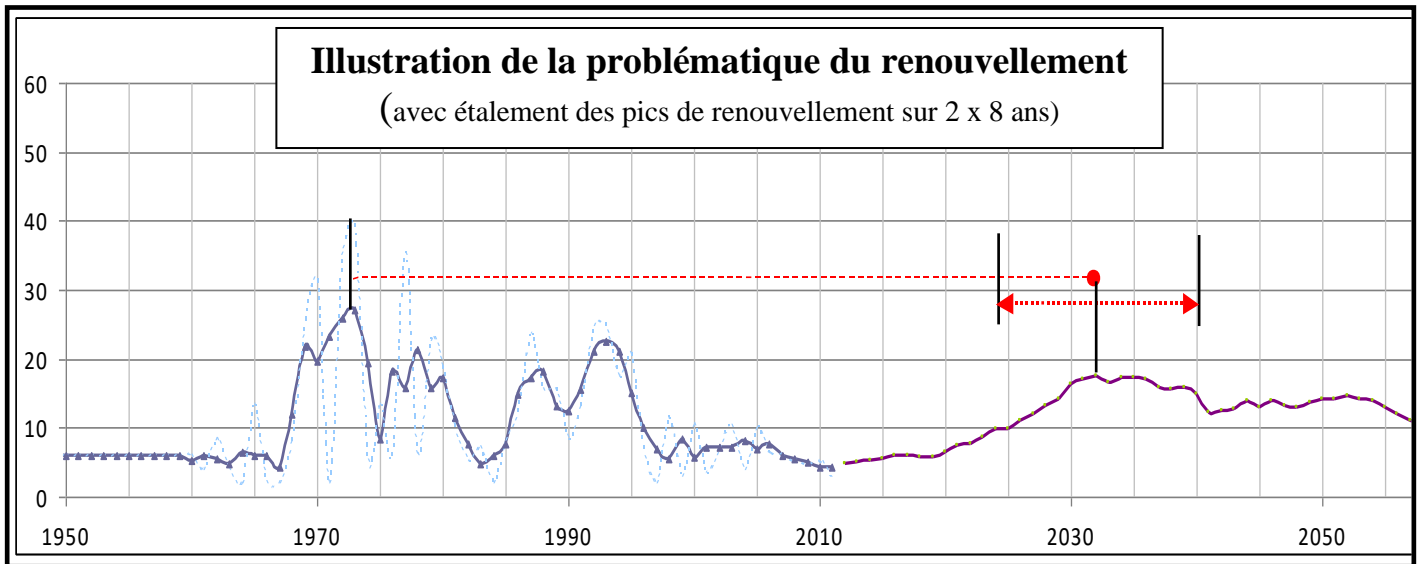
Lieu des travaux	Rue concernée	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprise ayant réalisé les travaux
<b>REMILLY</b>	Rue de la Gendarmerie	100 ml en Fonte 80 mm	7	JEAN LEFEBVRE
<b>LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD (1<sup>ère</sup> Tranche)</b>	Rue de Boulay	315 ml en Fonte 60 mm à 150 mm	34	SMPF
<b>MARANGE-ZONDRANGE (1<sup>ère</sup> Tranche)</b>	Programme de renouvellement des réseaux	3 810 ml en Fonte 60 mm à 200 mm Zondrange-Hallering	112	BONINI

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprises de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	<b>2023</b>
Nouveaux raccordements	89	94	82	101	98	81	104	87	<b>75</b>
Compteurs en lotissement	40	79	75	86	93	82	83	83	<b>38</b>
Reprise de raccordements individuels	57	107	160	238	186	274	248	333	<b>308</b>
Linéaire de conduites renouvelées (km)	0,630	0,480	0,877	0,175	0,265	8,509	6,845	6,840	<b>4,225</b>
Linéaire total des conduites principales (km)	670	687	687	693	693	695	695	695	<b>715</b>
Taux de renouvellement des conduites	0,09 %	0,07 %	0,12 %	0,03 %	0,03 %	1,23%	0,98 %	0,98 %	<b>0,60%</b>

\* Mise à jour 2024 en intégrant les conduites principales.

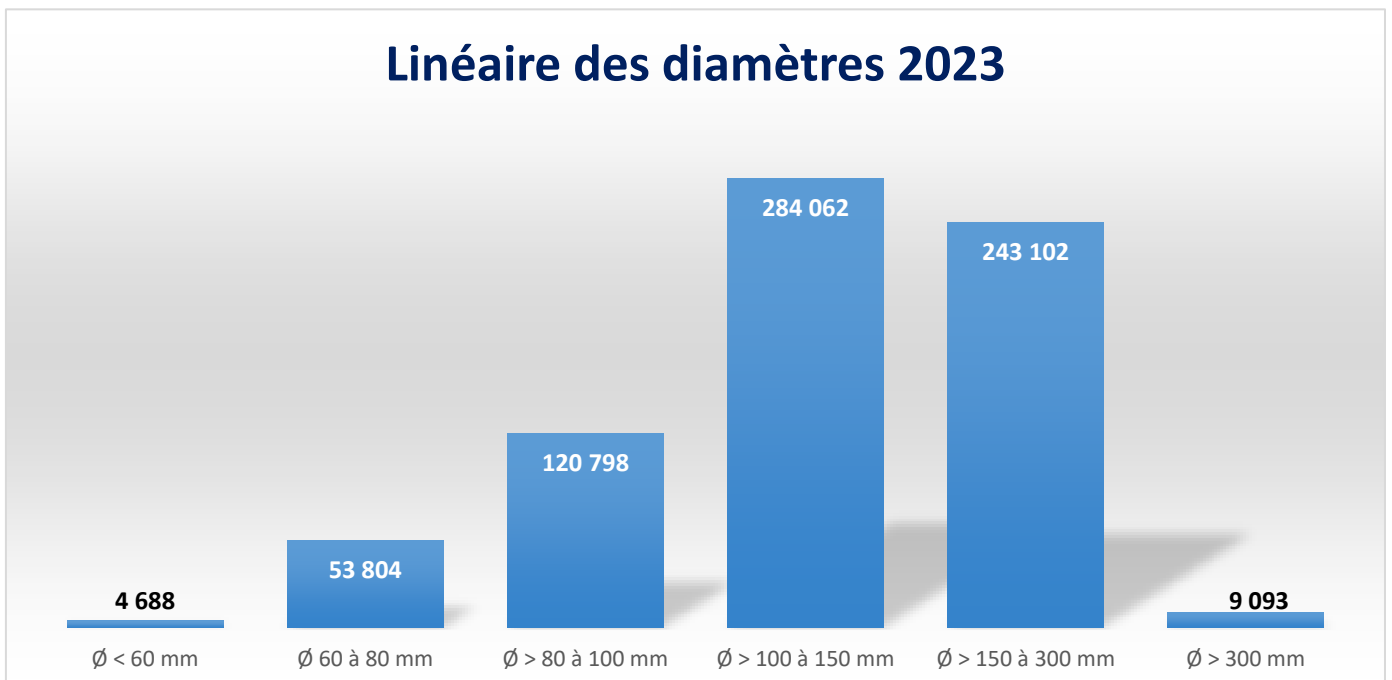
Avec une moyenne nationale de 0,67 % du réseau d'eau potable renouvelé en 2020, 150 années seraient nécessaires pour renouveler l'ensemble du réseau. La volonté gouvernementale, à l'issue des Assises de l'Eau de 2018, est de permettre de renouveler 1 % du réseau chaque année, grâce à des mesures à destination des collectivités : aides pour améliorer la connaissance des réseaux et facilitation d'accès à des emprunts de longue durée (Aquaprêt de la Banque des Territoires (CDC)).



Le linéaire total du réseau, pour les conduites considérées principales est de 715 km (+ 20,125 suite au rajout des Communes de Laudrefang et Tétting-sur-Nied).

- Réseau qui se concrétise par la prédominance des diamètres 100 à 200 mm. On retiendra que les conduites de diamètre 100 à 150 mm représentent 39,7 % du linéaire du réseau de distribution du SEBVF.
- Un matériau principalement en PVC 64,4 %, contre 30,3 % en Fonte.
- Réseau jeune, 50 % à moins de 40 ans.

**Figure 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur**



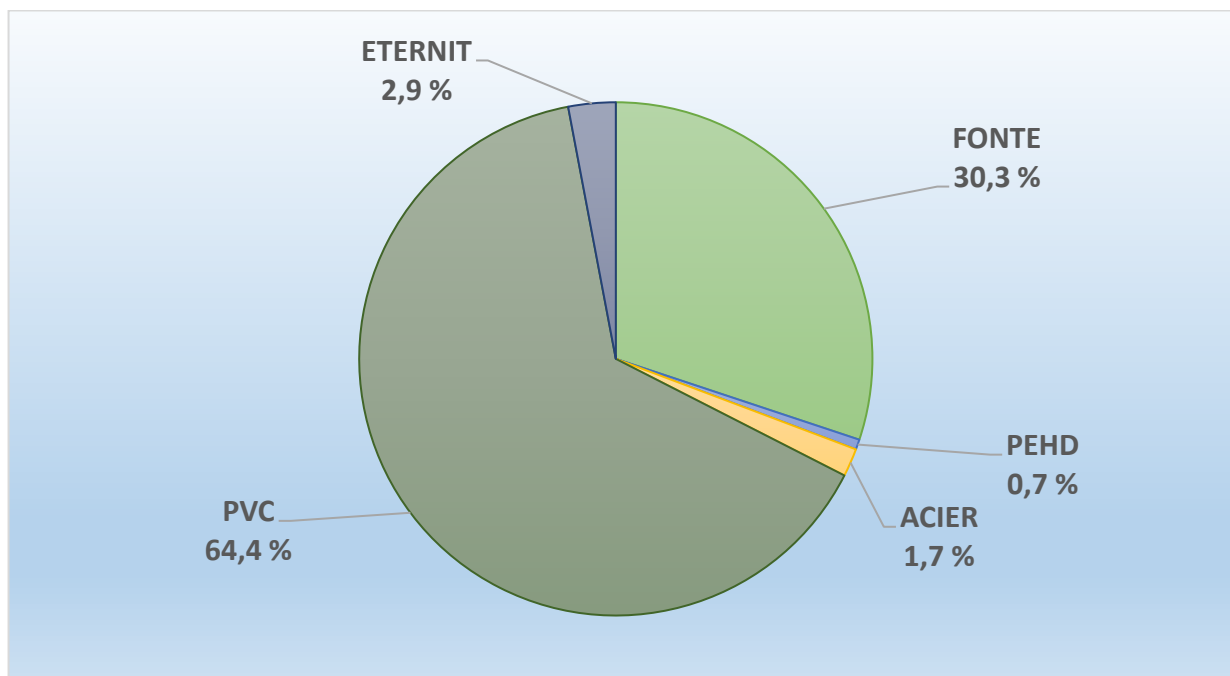
**Tableau 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur**

Diamètre extérieur	Linéaire (ml)	Part (%)
Inférieur à 60 mm	4 688	0,6
De 60 à < à 80 mm	53 804	7,5
De > 80 m à 100 mm	120 798	16,9
De > à 100 à 150 mm	284 062	39,7
De > 150 à 300 mm	243 102	34,0
> 300 mm	9 093	1,3
<b>Total</b>	<b>715 547</b>	<b>100,0</b>

Les rendus suivants illustrent que le réseau de distribution est majoritairement composé de matériaux plastiques (près de 65 % du linéaire). Au niveau national, cette valeur est proche de 45 %.

Cette prédominance est expliquée par l'importance des travaux d'interconnexion réalisés dans les années 1980 et 1990, années de prédilection de ce matériau.

**Figure 2 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction des matériaux**



Il est à noter la prédominance des réseaux en PVC (64,4 %), dont la majorité a été posée après 1980, contre 51,5 % au niveau national en 2018.

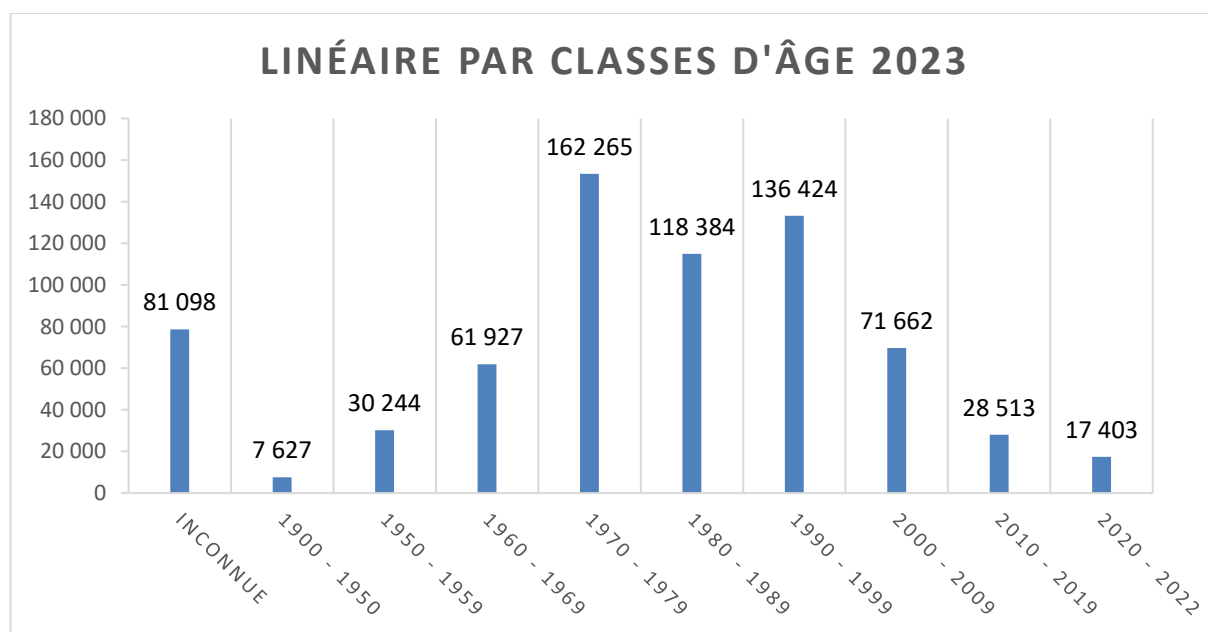
Les canalisations en fibrociment représentent 2,9 % du linéaire contre 2,3 % au niveau national en 2018.

**Tableau 2 : Répartition des linéaires de réseau, pour les conduites considérées principales, en fonction des matériaux**

Matériaux	Linéaire (ml)	Part (%)
FONTE	216 701	30,8
PEHD	4 917	0,7
PVC	461 152	63,8
ACIER	12 303	1,8
ETERNIT	20 474	2,9
<b>Total</b>	<b>715 547</b>	<b>100,0</b>

Près de 50 % du réseau de distribution à moins de 40 ans. A ce jour, l'âge des réseaux est inconnu pour plus de 11 % du linéaire (22 % au niveau national).

**Figure 3 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction l'âge des conduites principales**



Sur l'échantillon de l'analyse comparative de le FNCCR la majorité des réseaux au niveau national, a été posée entre 1945 et 1985.

***c) Investissements réalisés en 2022***

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2022 figurent au Compte Administratif.

**d) Réalisations budgétaires**

**Recettes globales**

* Recettes d'exploitation	7 368 991,84 €
* Recettes d'investissement	3 114 181,71 €
<b>Total :</b>	<b>10 483 173,55 €</b>

**Dépenses réelles**

* Dépenses d'exploitation :	6 015 441,41 €
* Dépenses d'investissement :	3 384 890,42 €
<b>Total :</b>	<b>9 400 331,83 €</b>

**e) Endettement et annuités**

* encours de la dette au 31.12.2023	<b>6 452 974,39 €</b>
* montant des annuités (capital + intérêts) :	<b>563 185,97 €</b>
Pour mémoire annuités de 2022	(563 182,24 €)
• en capital :	<b>428 059,21 €</b>
• en intérêts :	<b>135 126,76 €</b>

**f) Durée d'extinction de la dette en 2023**

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Données nécessaires au calcul :

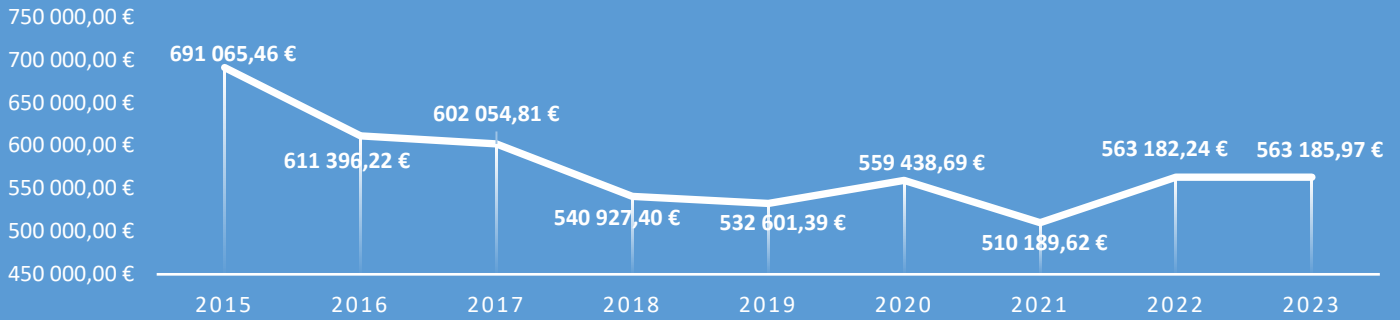
- Encours total de la dette au 31.12.2023 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **6 452 974,39 €**.
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :  
 $10\,483\,173,55\text{ €} - (9\,400\,331,83\text{ €} - 428\,059,21\text{ €}) = \mathbf{1\,510\,900,93\text{ €}}$ .

**En 2023, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 4,27 ans** (6 452 974,39 € / 1 510 900,93 €). En 2021, elle s'élevait à 2,82 ans.

Pour l'exercice 2021, l'extinction moyenne de la dette était de 2,7 ans au niveau national.

A l'issue des travaux 2024, il conviendra d'effectuer une pause temporaire dans les investissements.

## EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DE LA DETTE



La réduction de l'endettement permet :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

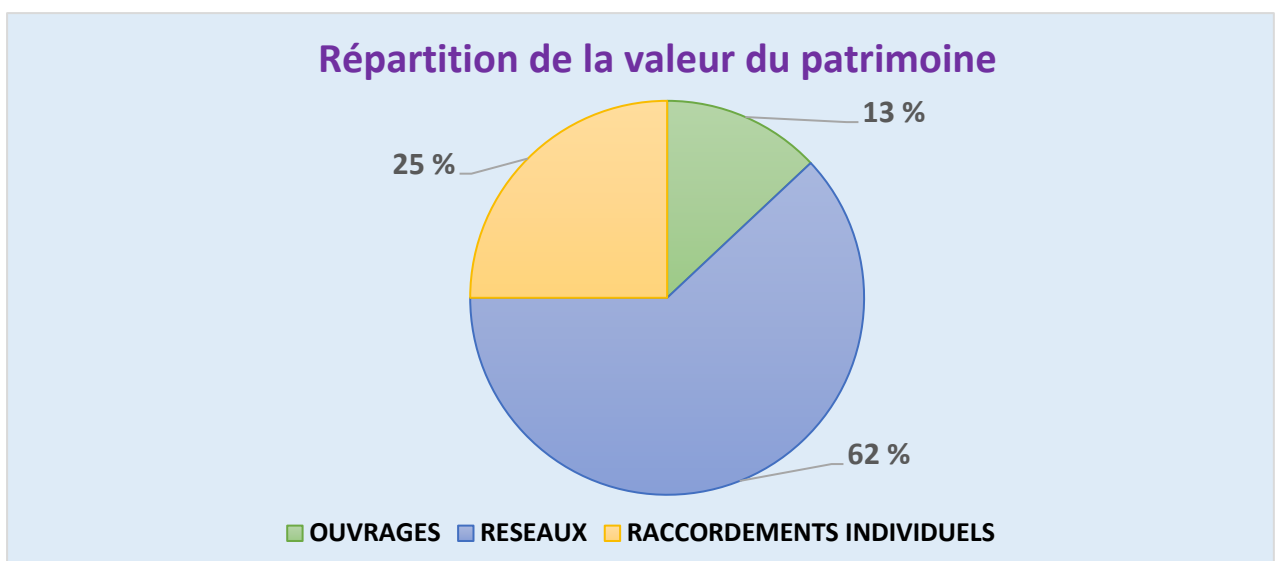
### g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en 2012 en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF, (sans l'intégration récente de TETING et LAUDREFANG).

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit un peu moins de 3 000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €.

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCOR- DEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
<b>VALEUR</b>	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 €/HABITANT
<b>AMORTISSEMENT</b>	0,16 €/m <sup>3</sup>	0,49 €/m <sup>3</sup>	0,40 €/m <sup>3</sup>	1,04 €/m <sup>3</sup> *	

\* à comparer au prix du m<sup>3</sup> en 2023 (sur la base de 120 m<sup>3</sup>/an, y compris abonnement) : 1,976 €/m<sup>3</sup>



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98/120. A savoir qu'au niveau national cet indice était de 98/120 en 2020.

### **h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente**

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France (VNF) et la TVA liée à ces postes. Sont exclues, les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2022 est de 84 011,20 € TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2022 est de 5 465 883,52 € TTC.

Calcul de l'indicateur :  $80\,011,20 \text{ € TTC} / 5\,465\,883,52 \text{ € TTC} = 0,0153$  soit **1,53 %**.

<b>Exercice</b>	<b>Chiffres (TTC)</b>	<b>Indicateur</b>
2011	125 866,50 € / 4 130 279,09 €	3,05 %
2012	123 656,08 € / 4 282 438,99 €	2,89 %
2013	112 875,59 € / 4 637 029,03 €	2,43 %
2014	125 078,73 € / 4 997 610,45 €	2,50 %
2015	138 500,38 € / 4 841 592,84 €	2,86 %
2016	123 728,00 € / 4 912 200,21 €	2,52 %
2017	108 135,49 € / 5 126 940,78 €	2,11 %
2018	101 336,39 € / 5 234 198,03 €	1,94 %
2019	102 319,93 € / 5 461 213,50 €	1,87 %
2020	111 731,96 € / 5 348 952,84 €	2,09 %
2021	102 563,93 € / 5 458 129,84 €	1,88 %
<b>2022</b>	<b>84 011,20 € / 5 465 883,52 €</b>	<b>1,53 %</b>

Au niveau national pour l'année 2021, le taux d'impayés (hors Délégation de Service Public) est de 2,00 % (3,3 % en milieu rural).

Les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité sont les plus impactés par le niveau des taux d'impayés, même si celui-ci est en baisse pour le SEBVF, en 2022.

Alors que les services énergétiques peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, la Loi Brottes a créé une particularité pour l'eau. Cette loi votée le 15 avril 2013 et le Décret d'application du 27 février 2014 interdisent toute l'année les coupures d'eau et réductions de débit pour les résidences principales en cas d'impayés. Le 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a attesté la conformité de cette disposition.

Par ailleurs, le montant des surconsommations non facturées aux consommateurs dans le cadre de la Loi Warsmann de 2012 plafonnant les factures en cas de fuite après compteur, représente une baisse de recette de près de 95 millions d'euros dans les services d'eau potable en 2018 en France, soit 2,85 % du chiffre d'affaires. En 2023, le volume non facturé par application de cette disposition est de 12 015 m<sup>3</sup> (13 517 m<sup>3</sup> en 2022), soit 0,6 % du volume vendu en 2023.

# ANNEXES

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2023	24
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2023 :	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2023)	25
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2	26
- Secteur Cités Minières (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	27
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	28
- Secteur de DELME	29
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	30
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	31
- Secteur de PANGE	32
- Secteur de RÉMILLY	33
- Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT	34
- Secteur de LESSE-CHENOIS	35
- Secteur de TETING-SUR-NIED	36
• Prix de l'eau par secteur en 2023 :	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	37-38
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	39
- Secteur de DELME	40
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	41
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	42
- Secteur de PANGE	43
- Secteur de RÉMILLY	44
- Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT	45
- Secteur de LESSE-CHENOIS	46
-	
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	47-50
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	51
• Bilan de l'Unité de Gestion sur la qualité des eaux en 2023	52-53
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2023	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (Forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	54
- Unité de Distribution SEBVF 3 (Forage de BASSE-VIGNEULLES)	55
- Unité de Distribution de CHENOIS	56
- Unité de Distribution de TÉTING	57



**TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.**  
**ANNEE 2023**

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
<b>FORAGE 602</b>	265 640	332 747	67 107	31.12.2022	30.12.2023
<b>FORAGE 605</b>	499 161	864 233	365 072	31.12.2022	30.12.2023
<b>FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1</b>	1 102 700	1 435 740	333 040	31.12.2022	30.12.2023
<b>FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2</b>	1 188 800	1 654 590	465 790	31.12.2022	30.12.2023
<b>FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3</b>	1 160 113	1 626 491	466 378	31.12.2022	30.12.2023
<b>FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4</b>	1 463 744	1 881 216	417 472	31.12.2022	19.10.2023
	0	101 929	101 929	19.10.2023	30.12.2023
<b>FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5</b>	1 862 295	2 596 057	733 762	31.12.2022	30.12.2023
<b>FORAGE HOLACOURT</b>	290 848	462 315	171 467	31.12.2022	30.12.2023
<b>TOTAL</b>			<b>3 122 017 m3</b>		



Directeur Général des Services,

**Hervé SIAT.**

(477/2024 NP)

(COMITE du 13.06.2024)

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS  
(Volumes facturés en 2023)**

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2020 publiée au 01/01/2023	VOLUME FACTURÉ (M <sup>3</sup> )			VOLUME TOTAL facturé en 2023 (M <sup>3</sup> )
			2023/1	2023/2	2023/3	
BASSE-VIGNEULLES	6 204	16 492	201 605	216 004	229 006	646 615
KALHYGE (anciennement Initial BTB)						19 229
COURCELLES-CHAUSSY	1 472	3 693	46 403	52 584	55 698	154 685
DELME	1 716	3 499	56 442	48 147	61 738	166 327
LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	2 069	4 419	59 504	50 738	71 454	181 696
MC DO (*)						735
CORA (*)						6 038
Sarl SODITHIS (*)						2 782
RESTAURANT AUTOROUTE (*)						5 448
PANGE	2 519	5 724	72 039	77 655	91 865	241 559
RÉMILLY	1 478	3 025	44 341	48 656	54 193	147 190
SERVIGNY - FRÉCOURT	1 217	3 083	47 441	41 530	49 339	138 310
CITÉS MINIÈRES (FAULQUEMONT – CRÉHANGE)	1 622		49 211	38 835	64 662	152 708
GUESSLING-HÉMERING	1 115	2 412	31 994	31 939	36 495	100 428
LESSE - CHENOIS	1 165	2 556	35 483	36 340	36 946	108 769
LAUDREFANG – TÉTING-sur-NIED	712	1 651	21 618	19 893	19 789	61 300
<b>TOTAL</b>	<b>21 289</b>	<b>46 554</b>	<b>666 081</b>	<b>662 321</b>	<b>771 185</b>	<b>2 133 819</b>

(\*) Facturation mensuelle jusqu'en juillet 2023

## ANNÉE 2023

### VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

#### Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
BASSE-VIGNEULLES 1	159	CREHANGE	785	3 909	29 483	32 979	29 757	92 219	101 672	108 662	92 552	106 765	96 632
	209	FAULQUEMONT	1 840	5 241	66 875	75 785	71 426	214 086	241 872	230 579	231 395	242 881	244 286
		<b>TOTAL BASSE-VIGNEULLES 1</b>	<b>2 625</b>	<b>9 150</b>	<b>96 358</b>	<b>108 764</b>	<b>101 183</b>	<b>306 305</b>	<b>343 544</b>	<b>339 241</b>	<b>323 947</b>	<b>349 646</b>	<b>340 918</b>
BASSE-VIGNEULLES 2	008	ADELANGE	121	210	3 920	3 661	4 963	12 544	13 540	13 140	12 285	13 735	11 850
	029	ARRIANCE	107	219	4 396	4 354	4 892	13 642	11 263	11 645	11 202	12 303	12 504
	047	BAMBIDERSTROFF	510	1 058	11 765	11 223	13 478	36 466	37 795	42 296	39 471	41 375	40 215
	048	BANNAY	31	74	574	719	726	2 019	2 336	2 382	2 423	2 580	2 475
	085	BIONVILLE	180	388	4 585	5 001	5 622	15 208	15 489	16 912	16 249	17 885	16 865
	105	BOUSTROFF	76	152	2 799	2 898	3 694	9 391	9 724	9 688	9 408	9 899	9 072
	115	BRULANGE	50	102	1 215	1 199	1 612	4 026	4 086	3 947	4 226	5 139	4 393
	190	ELVANGE	189	420	7 411	7 426	7 831	22 668	22 321	21 842	20 729	23 175	20 794
	217	FLETRANGE	437	910	12 301	12 689	15 768	40 758	44 772	44 411	43 681	46 738	42 729
	230	FOULIGNY	111	196	5 195	5 039	5 591	15 825	14 258	17 218	15 341	18 960	15 643
	276	GUINGLANGE	152	339	4 589	3 889	5 352	13 830	15 384	18 719	17 464	19 908	16 992
	284	HALLERING	66	118	1 331	1 252	1 343	3 926	4 355	4 588	4 265	4 878	4 691
	297	HARPRICH	108	190	2 300	2 797	3 750	8 847	9 875	10 014	10 472	10 716	10 460
	313	HEMILLY	72	145	2 215	2 200	2 641	7 056	7 316	8 248	9 195	10 220	9 377
	319	HERNY	243	531	6 201	6 689	8 937	21 827	21 851	23 390	23 556	24 197	24 040
	430	MAINVILLERS	154	332	4 167	4 110	5 661	13 938	13 186	13 882	12 814	14 014	13 123
	442	MANY	136	240	2 857	2 801	3 640	9 298	9 429	10 587	9 801	11 647	12 512
	444	MARANGE-ZONDRANGE	161	363	10 229	10 256	9 377	29 862	25 345	20 183	18 855	21 168	26 854
	670	THICOURT	72	133	3 634	3 868	4 855	12 357	19 937	17 550	13 779	12 929	9 480
	673	THONVILLE	25	50	669	679	1 292	2 640	2 534	2 538	2 752	2 648	2 692
	679	TRITTELING-REDLACH	229	536	5 289	6 991	6 965	19 245	23 129	22 221	22 328	22 389	21 787
714	HAUTE-VIGNEULLES	227	451	5 023	5 197	6 588	16 808	18 291	18 707	18 915	19 134	18 025	
717	VILLER	122	185	2 582	2 302	3 245	8 129	7 895	8 521	9 220	10 959	9 875	
	<b>TOTAL BASSE-VIGNEULLES 2</b>	<b>3 579</b>	<b>7 342</b>	<b>105 247</b>	<b>107 240</b>	<b>127 823</b>	<b>340 310</b>	<b>354 111</b>	<b>362 629</b>	<b>348 431</b>	<b>376 596</b>	<b>356 448</b>	

## ANNÉE 2023

### VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

#### Secteur Cités Minières (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
CITES	159	CREHANGE	953		31 716	24 581	46 075	102 372	89 960	95 165	98 028	106 067	94 049
	209	FAULQUEMONT	669		17 495	14 254	18 587	50 336	53 305	55 144	54 176	59 952	54 782
		<b>TOTAL CITES</b>	<b>1 622</b>	<b>0</b>	<b>49 211</b>	<b>38 835</b>	<b>64 662</b>	<b>152 708</b>	<b>143 265</b>	<b>150 309</b>	<b>152 204</b>	<b>166 019</b>	<b>148 831</b>

**ANNÉE 2023**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur de COURCELLES-CHAUSSY**

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
COURCELLES-CHAUSSY	155	COURCELLES-CHAUSSY	1 274	3 286	41 212	45 967	49 051	136 230	153 229	143 622	143 673	155 539	160 620
	200	LES ETANGS	198	407	5 191	6 617	6 647	18 455	17 553	17 302	18 604	18 584	18 311
		<b>TOTAL COURCELLES-CHAUSSY</b>	<b>1 472</b>	<b>3 693</b>	<b>46 403</b>	<b>52 584</b>	<b>55 698</b>	<b>154 685</b>	<b>170 782</b>	<b>160 924</b>	<b>162 277</b>	<b>174 123</b>	<b>178 931</b>

**ANNÉE 2023**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**  
**Secteur de DELME**

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE	90	160	2 475	2 321	2 941	7 737	8 053	7 913	7 432	7 578	7 212
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE	165	291	4 306	3 496	5 034	12 836	15 041	13 487	12 566	13 091	12 335
	171	DELME	515	1 164	16 273	13 967	18 224	48 464	53 156	53 087	51 762	56 427	56 374
	182	DONJEUX	48	96	1 360	1 029	1 348	3 737	3 987	4 085	4 142	4 234	4 141
	231	FOVILLE	45	100	1 193	1 096	1 585	3 874	3 769	4 101	4 516	5 696	4 626
	349	JALLAUCOURT	84	151	2 915	2 586	2 888	8 389	9 138	8 625	8 365	8 862	8 802
	354	JUVILLE	64	126	2 508	2 064	2 655	7 227	8 962	10 084	14 561	10 681	8 747
	381	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	116	292	3 985	3 828	4 338	12 151	12 981	12 280	12 648	13 782	13 316
	391	LEMONCOURT	37	65	2 786	2 009	2 405	7 200	7 089	6 316	7 331	7 143	6 696
	406	LIOCOURT	74	144	2 058	1 737	2 821	6 616	7 634	7 439	9 036	10 204	7 525
	436	MALAUCCOURT-SUR-SEILLE	71	135	3 694	3 236	2 716	9 646	10 146	9 850	9 996	10 569	10 547
	440	MANHOUE	78	144	1 910	1 577	2 295	5 782	6 527	6 289	6 249	6 864	7 170
	472	MONCHEUX	68	147	2 631	1 879	2 839	7 349	7 762	7 882	8 511	8 240	8 200
	525	ORIOCOURT	30	56	824	694	926	2 444	2 700	2 732	3 134	3 005	2 947
	559	PUZIEUX	97	170	3 418	2 980	4 465	10 863	11 163	11 184	11 678	11 847	10 827
	727	VIVIERS	63	125	1 962	1 761	1 981	5 704	6 817	5 829	5 984	6 428	6 205
	737	VULMONT	27	34	1 016	910	968	2 894	3 103	2 914	2 932	3 423	3 237
	755	XOCOURT	44	99	1 128	977	1 309	3 414	3 900	3 462	3 400	3 792	3 925
		<b>TOTAL DELME</b>	<b>1 716</b>	<b>3 499</b>	<b>56 442</b>	<b>48 147</b>	<b>61 738</b>	<b>166 327</b>	<b>181 928</b>	<b>177 559</b>	<b>184 243</b>	<b>191 866</b>	<b>182 832</b>

**ANNÉE 2023**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur de GUESSLING-HÉMERING**

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	460	930	10 659	10 450	11 396	32 505	34 965	36 803	35 276	36 463	32 979
	549	PONTPIERRE	326	757	11 327	11 735	14 433	37 495	35 927	33 081	34 519	33 645	33 768
	389	LELLING	210	477	6 201	5 959	6 735	18 895	18 293	20 941	19 089	18 407	19 203
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	119	248	3 807	3 795	3 931	11 533	12 194	12 169	12 906	11 547	11 706
		<b>TOTAL GUESSLING-HEMERING</b>	<b>1 115</b>	<b>2 412</b>	<b>31 994</b>	<b>31 939</b>	<b>36 495</b>	<b>100 428</b>	<b>101 379</b>	<b>102 994</b>	<b>101 790</b>	<b>100 062</b>	<b>97 656</b>

**ANNÉE 2023**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD**

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 742	3 709	51 220	43 425	62 603	157 248	165 734	161 202	162 511	179 436	164 234
	762	ZIMMING	327	710	8 284	7 313	8 851	24 448	26 906	27 238	25 323	26 178	23 906
		<b>TOTAL LGV-LES-ST-AVOLD</b>	<b>2 069</b>	<b>4 419</b>	<b>59 504</b>	<b>50 738</b>	<b>71 454</b>	<b>181 696</b>	<b>192 640</b>	<b>188 440</b>	<b>187 834</b>	<b>205 614</b>	<b>188 140</b>



**ANNÉE 2023**  
**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur de PANGE**

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
PANGE	037	AUBE	126	272	2 970	3 847	3 487	10 304	10 626	11 249	11 803	10 971	12 432
	148	COLLIGNY-MAIZERY	236	579	6 522	7 486	8 226	22 234	23 530	23 185	23 775	23 567	27 991
	156	COURCELLES-SUR-NIED	545	1 181	15 071	12 802	17 536	45 409	49 665	48 829	48 260	49 355	52 012
	385	LAQUENEXY	494	1 281	15 011	18 560	21 069	54 640	60 052	59 822	74 078	55 157	55 311
	431	MAIZERROY	173	412	6 640	5 668	6 992	19 300	20 398	19 787	19 844	19 900	19 527
	533	PANGE	424	894	9 786	13 002	14 898	37 686	39 600	44 180	47 669	40 656	41 099
	654	SILLY-SUR-NIED	351	714	9 833	7 948	11 240	29 021	30 677	29 517	30 022	29 401	29 810
	656	SORBEY	170	391	6 206	8 342	8 417	22 965	22 720	23 725	22 754	21 251	20 289
			<b>TOTAL PANGE</b>	<b>2 519</b>	<b>5 724</b>	<b>72 039</b>	<b>77 655</b>	<b>91 865</b>	<b>241 559</b>	<b>257 268</b>	<b>260 294</b>	<b>278 205</b>	<b>250 258</b>

**ANNÉE 2023**  
**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE**  
**(en m3)**

**Secteur de RÉMILLY**

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
REMILLY	020	ANCERVILLE	139	306	3 502	3 672	3 763	10 937	11 776	12 537	12 276	11 997	11 968
	057	BECHY	278	610	7 214	7 950	8 083	23 247	23 482	23 989	24 553	24 192	24 365
	572	REMILLY	1 061	2 109	33 625	37 034	42 347	113 006	107 912	110 223	109 673	111 066	111 425
		<b>TOTAL REMILLY</b>	<b>1 478</b>	<b>3 025</b>	<b>44 341</b>	<b>48 656</b>	<b>54 193</b>	<b>147 190</b>	<b>143 170</b>	<b>146 749</b>	<b>146 502</b>	<b>147 255</b>	<b>147 758</b>

## ANNÉE 2023

### VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

#### Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
SERVIGNY	055	BAZONCOURT	213	541	9 016	7 609	9 490	26 115	26 498	25 557	25 970	26 280	23 772
	127	CHANVILLE	63	149	3 043	1 704	2 667	7 414	6 181	7 018	7 217	6 880	6 992
	392	LEMUD	221	543	7 498	6 661	7 407	21 566	21 308	21 503	21 798	20 773	19 816
	563	RAVILLE	147	252	5 428	4 286	5 829	15 543	14 490	13 149	11 250	11 238	10 639
	627	SANRY-SUR-NIED	178	360	5 271	4 906	5 590	15 767	16 083	17 449	15 947	14 155	12 765
	648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	214	506	9 250	8 785	11 669	29 704	23 024	27 775	28 875	30 527	30 838
	695	VARIZE-VAUDONCOURT	61	515	3 464	3 733	3 598	10 795	9 508	9 879	9 650	8 021	9 505
	718	VILLERS-STONCOURT	120	217	4 471	3 846	3 089	11 406	14 284	13 763	14 235	14 037	13 290
		<b>TOTAL SERVIGNY-FRECOURT</b>	<b>1 217</b>	<b>3 083</b>	<b>47 441</b>	<b>41 530</b>	<b>49 339</b>	<b>138 310</b>	<b>131 376</b>	<b>136 093</b>	<b>134 942</b>	<b>131 911</b>	<b>127 617</b>

## ANNÉE 2023

### VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

#### Secteur de LESSE-CHENOIS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LESSE-CHENOIS	007	ADAINCOURT	54	132	1 617	1 495	1 550	4 662	5 072	5 276	5 712	5 482	4 991
	027	ARRAINCOURT	69	126	1 671	1 675	1 854	5 200	6 715	8 282	7 816	6 849	6 757
	054	BAUDRECOURT	100	185	3 059	3 594	3 559	10 212	10 052	10 075	10 825	11 650	11 127
	138	CHENOIS	36	85	955	1 109	985	3 049	3 114	2 959	3 424	3 307	3 238
	236	FREMERY	46	88	2 119	2 052	1 914	6 085	6 130	6 303	6 354	7 061	7 503
	293	HAN-SUR-NIED	104	263	2 796	2 762	2 802	8 360	9 536	9 831	11 032	9 841	9 379
	328	HOLACOURT	43	91	1 164	1 193	1 151	3 508	3 856	3 557	3 762	3 914	3 446
	395	LESSE	103	208	3 117	3 031	3 474	9 622	10 308	9 355	9 541	10 136	9 406
	424	LUCY	116	237	3 445	3 420	3 355	10 220	12 200	11 764	12 171	12 367	12 850
	609	SAINT EPVRE	58	175	2 891	2 692	3 000	8 583	8 759	9 547	8 583	9 842	8 750
	698	VATIMONT	153	320	4 263	4 474	4 740	13 477	13 286	15 371	14 793	14 628	14 269
	726	VITTONCOURT	168	389	4 904	5 623	5 087	15 614	15 585	15 480	15 997	17 246	16 050
	728	VOIMHAUT	115	257	3 482	3 220	3 475	10 177	10 496	9 638	9 922	10 791	10 271
			<b>TOTAL CHENOIS</b>	<b>1 165</b>	<b>2 556</b>	<b>35 483</b>	<b>36 340</b>	<b>36 946</b>	<b>108 769</b>	<b>115 109</b>	<b>117 438</b>	<b>119 932</b>	<b>123 114</b>

**ANNÉE 2023**

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE  
(en m3)**

**Secteur de TETING-LAUDREFANG**

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2023				2022	2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2023)	2023/1	2023/2	2023/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
TETING	386	LAUDREFANG	151	353	4 045	3 743	4 016	11 804					
LAUDREFANG	668	TETING SUR NIED	561	1 298	17 573	16 150	15 773	49 496					
		<b>TOTAL TETING LAUDREFANG</b>	<b>712</b>	<b>1 651</b>	<b>21 618</b>	<b>19 893</b>	<b>19 789</b>	<b>61 300</b>	-	-	-	-	-

**PRIX de L'EAU 2023**  
**SECTEUR de BASSE-VIGNEULLES**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR							
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,50%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART	FIXE HT		
8	ADELANGE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
29	ARRIANCE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
47	BAMBIDERSTROFF	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
48	BANNAY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
85	BIONVILLE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
105	BOUSTROFF	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €	1,00 €	0,233 €	0,12 €	1,36 €	3,20 €	0,19751	0,011 €	0,21 €						
							1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €									
115	BRULANGE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
159	CREHANGE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
190	ELVANGE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
209	FAULQUEMONT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
217	FLETRANGE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
230	FOULIGNY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
276	GUINGLANGE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
284	HALLERING	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
297	HARPRICH	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,00 €	0,233 €	0,12 €	1,36 €	3,20 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
313	HEMILLY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
319	HERNY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
430	MAINVILLERS	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
442	MANY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	
444	MARANGE-ZONDRANGE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,08222 €	0,09 €	

670	THICOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
673	THONVILLE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
679	TRITTELING	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
717	VILLER	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,00 €	0,233 €	0,12 €	1,36 €	3,20 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				

**PRIX de L'EAU 2023**  
**SECTEUR de COURCELLES-CHAUSSY**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,50%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
155	COURCELLES-CHAUSSY*	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,92 €	0,233 €		2,15 €	4,00 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
200	LES ETANGS	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,98 €	0,233 €		2,21 €	4,06 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				

\* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation



**PRIX de L'EAU 2023**  
**SECTEUR de DELME**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR							
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE	5,50%		SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION	10%			ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART HT	FIXE		
10	ALAINCOURT-LA-COTE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
40	AULNOIS-SUR-SEILLE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
171	DELME	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
182	DONJEUX	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
231	FOVILLE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
349	JALLAUCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
354	JUVILLE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
381	LANEUVILLE-EN-SAULNOIS*	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €	2,30€*		0,233 €		2,53 €	4,38 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
391	LEMONCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
406	LIOCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
436	MALAUCOURT/SEILLE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
440	MANHOUÉ *	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €	1,35€*		0,233 €		1,58 €	3,43 €	0,19751	0,011 €	0,21 €			0,27189 €		0,27189 €
472	MONCHEUX	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
525	ORIOCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
559	PUZIEUX	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
727	VIVIERS	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
737	VULMONT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					
755	XOCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €					

\* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

**PRIX de L'EAU 2023**  
**SECTEUR de GUESSLING-HÉMERING**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,50%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
275	GUESSLING-HERMERING	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,69 €	0,197510	0,011 €	0,21 €				
386	LAUDREFANG	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,16 €	1,84 €	3,69 €	0,197510	0,011 €	0,21 €	0,08220 €		0,01 €	0,09 €
389	LELLING	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,69 €	0,197510	0,011 €	0,21 €				
549	PONTPIERRE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,16 €	1,84 €	3,69 €	0,197510	0,011 €	0,21 €	0,08220 €		0,01 €	0,09 €
668	TETING SUR NIED	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,16 €	1,84 €	3,69 €	0,197510	0,011 €	0,21 €	0,08220 €		0,01 €	0,09 €
686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,16 €	1,84 €	3,69 €	0,197510	0,011 €	0,21 €	0,08220 €		0,01 €	0,09 €

**PRIX de L'EAU 2023**  
**SECTEUR de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD**

COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
	PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,50%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
		POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,01 €	0,09 €
ZIMMING	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,70 €	0,19751	0,011 €	0,21 €	0,08220		0,01 €	0,09 €

**PRIX de L'EAU 2023**  
**SECTEUR de PANGE**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,50%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
37	AUBE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €	1,20€*		0,233 €		1,43 €	3,28 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
432	COLLIGNY-MAIZERY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,9639*	0,233 €		2,20 €	4,05 €	0,19751	0,011 €	0,21 €		0,11690 €		0,11690 €
148	COLLIGNY-MAIZERY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,9234€*	0,233 €		2,16 €	4,01 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
156	COURCELLES-SUR-NIED	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,8423*	0,233 €		2,08 €	3,93 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
385	LAQUENEXY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,14 €	0,233 €	0,14 €	1,51 €	3,36 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
431	MAIZEROY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,9639*	0,233 €		2,20 €	4,05 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
533	PANGE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,9234€*	0,233 €		2,16 €	4,01 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
654	SILLY-SUR-NIED	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,8018€*	0,233 €		2,03 €	3,88 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
656	SORBEY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		2,2071€*	0,233 €		2,44 €	4,29 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				

\* non soumis TVA

**PRIX de L'EAU 2023**  
**SECTEUR de RÉMILLY**

COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
	PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,50%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
		POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEME NT HT	PART FIXE HT		
ANCERVILLE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,60 €	0,233 €	0,18 €	2,01 €	3,86 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
BECHY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,40 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,64 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
REMILLY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,60 €	0,233 €	0,18 €	2,01 €	3,86 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				

**PRIX de L'EAU 2023**  
**SECTEUR de SERVIGNY – FRÉCOURT**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE	5,5 %		SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION	10%			ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	10%	
55	BAZONCOURT *	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,7815	0,233 €		2,01 €	3,86 €	0,19751	0,01 €	0,21 €				
127	CHANVILLE*	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €	1,20€*		0,233 €		1,43 €	3,28 €	0,19751	0,01 €	0,21 €				
392	LEMUD	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,60€*	0,233 €	1,76 €	3,59 €	5,44 €	0,19751	0,01 €	0,21 €				
563	RAVILLE*	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		2,3866	0,233 €		2,62 €	4,47 €	0,19751	0,01 €	0,21 €				
627	SANRY-SUR-NIED*	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,8423	0,233 €		2,08 €	3,92 €	0,19751	0,01 €	0,21 €				
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE*	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		2,3866	0,233 €		2,62 €	4,47 €	0,19751	0,01 €	0,21 €				
	FRÉCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,9234	0,233 €		2,16 €	4,00 €	0,19751	0,01 €	0,21 €				
695	VARIZE-VAUDONCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,01 €	0,21 €				
718	VILLERS-STONCOURT*	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		1,5586	0,233 €		1,79 €	3,64 €	0,19751	0,01 €	0,21 €				

\* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

**PRIX de L'EAU 2023**  
**SECTEUR de LESSE-CHENOIS**

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,50%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
7	ADAINCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
27	ARRAINCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
54	BAUDRECOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
138	CHENOIS	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
236	FREMERY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €						1,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
293	HAN-SUR-NIED	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
328	HOLACOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
395	LESSE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €	2,50 €		0,233 €	0,27 €	3,00 €	4,85 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
424	LUCY	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €	1,85€*		0,233 €		2,08 €	3,93 €	0,19751	0,011 €	0,21 €		0,16439€*		0,16439 €
609	SAINT-EPVRE	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €	2,00€*		0,233 €		2,23 €	4,08 €	0,19751	0,011 €	0,21 €		0,08219€*		0,08219 €
698	VATIMONT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
726	VITTONCOURT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				
728	VOIMHAUT	1,33 €	0,35 €	0,072	0,10 €	1,85 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	3,07 €	0,19751	0,011 €	0,21 €				

\* non soumis TVA

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

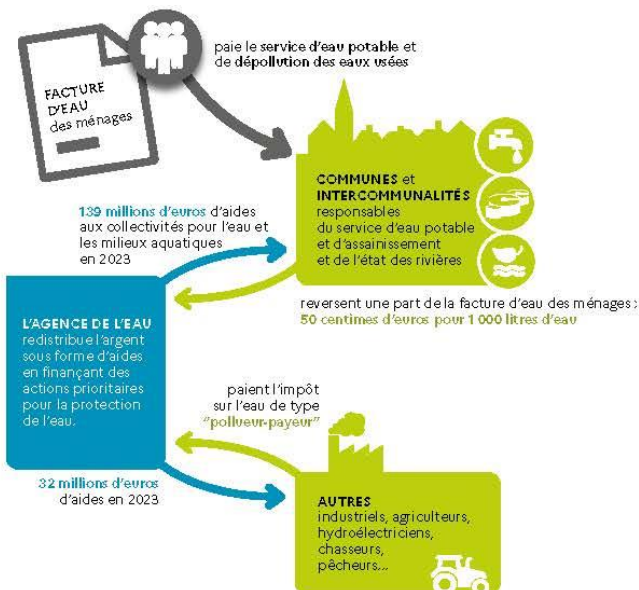
[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose à **la/le maire ou à la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.  
 RPQS - **des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1



## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



**0,06 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**5,24 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**71,66 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**4,86 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



**100 €** de redevances émises par l'agence de l'eau en 2023



**0,44 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



**0,41 €** de redevance de prélèvement payé par les irrigants



**4,89 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**1,79 €** de redevance cynégétique payé par les chasseurs



**10,65 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



**10,65 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



**4,67 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



**41,27 €** aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



**9,93 €** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



**100 €** d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023



**22,50 €** aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



**17,35 €** aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



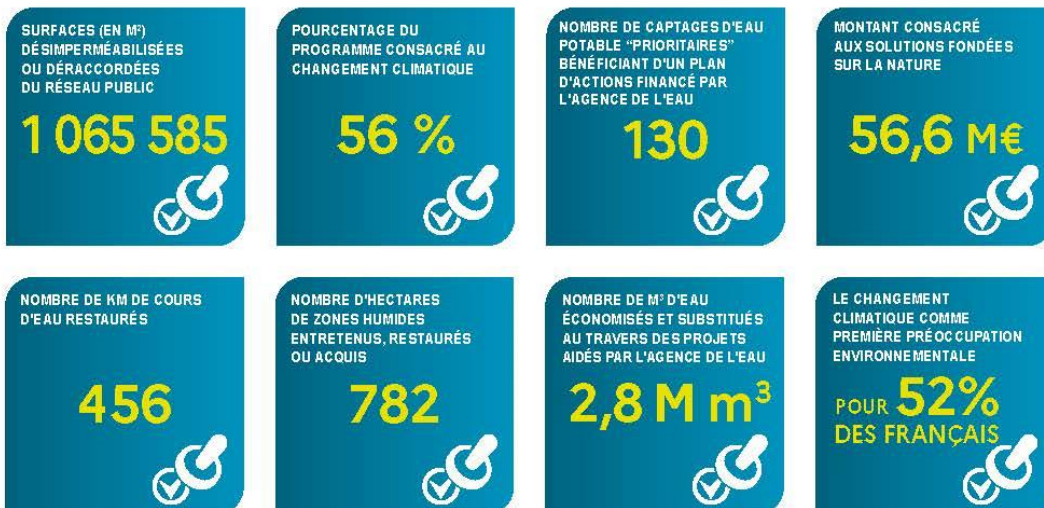
**4,28 €** pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2023...



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face. Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



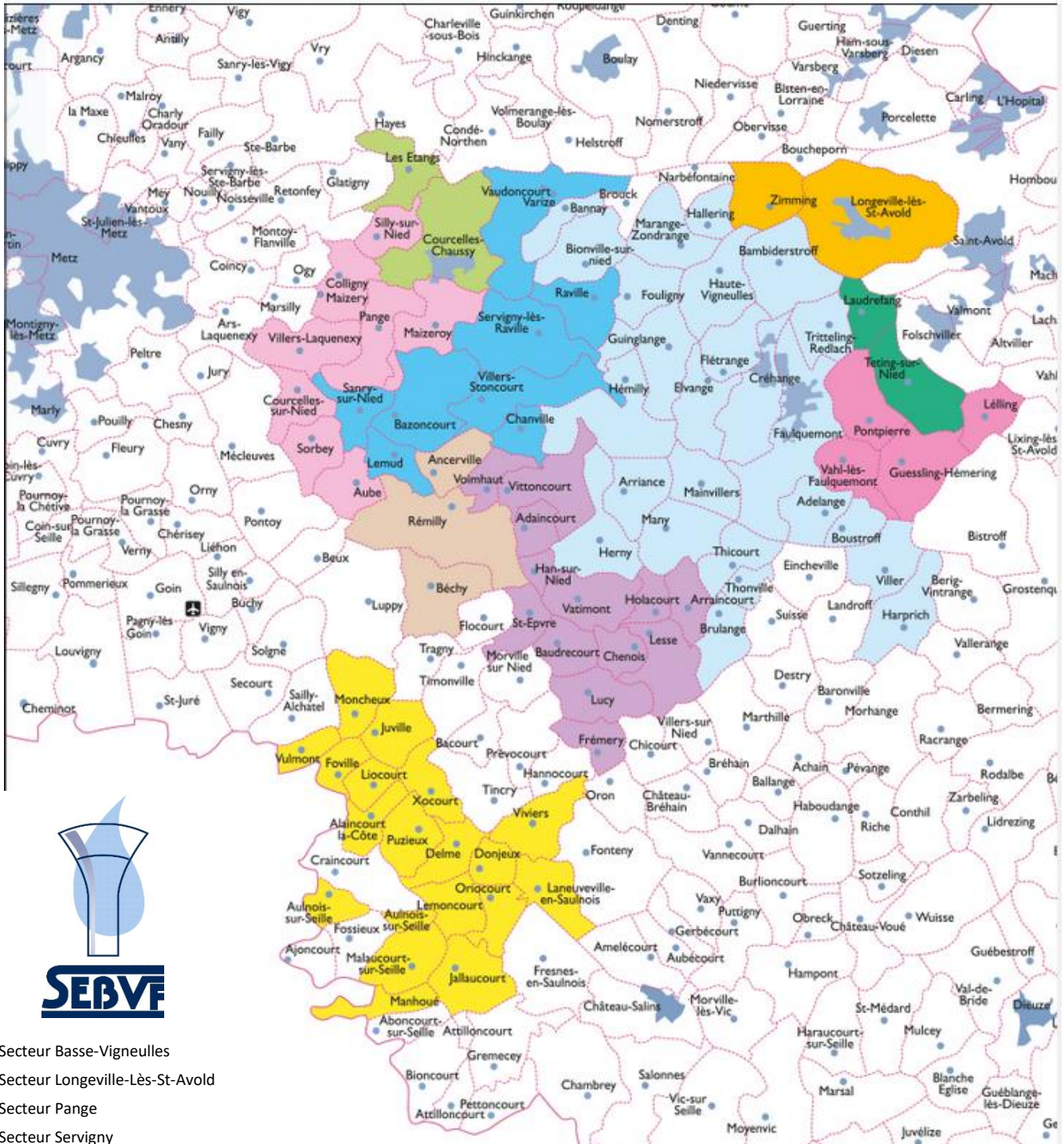
Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 



**LES AGENCES DE L'EAU**

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>

# CARTE des Communes du SEBVF par secteurs



- Secteur Basse-Vigneulles
- Secteur Longeville-Lès-St-Avoid
- Secteur Pange
- Secteur Servigny
- Secteur Courcelles-Chaussy
- Secteur Guessling-Hémering
- Secteur Delme
- Secteur Rémilly
- Secteur Lesse-Chenois
- Secteur Tétting-sur-Nied

## Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

### Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - STATION DEFERR. ET CHLORATION	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION DOURD'HAL	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	TTP - STATION BASSE-VIGNEULLES	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		18

Année	TTP - STATION CREHANGE	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	UDI - CHENOIS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		42

(COMITE du 13.06.2024)

Année	UDI - SEBVF 2	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	58
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	78
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	68
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		204

Année	UDI - SEBVF 3	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		44

Année	UDI - SEBVF - TETING	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		8

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		346

(COMITE du 13.06.2024)



## ZONE DE DISTRIBUTION : SEBVF 2

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A**

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité Insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 15 communes, soit 34987 personnes. Le responsable des installations est : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **79**  
Conformité : **100 %**  
Valeur max : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**  
Valeur moyenne : **0,0213 mg/L**  
Valeur max : **0,76 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur max : **0 microgramme/L**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **0,0899 mg/L**  
Valeur max : **0,17 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **11**  
Valeur moyenne : **23,4 °f**  
Valeur max : **25,6 °f**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 15/03/2024

UDI 057001421

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet/>



## ZONE DE DISTRIBUTION : SEBVF 3

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
<b>2023</b>	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité Insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 14 communes (ARRIANCE, BAMBIDERSTROFF, BANNAY, BIONVILLE-SÛR-NIED, ELVANGE, FOULIGNY, GUINGLANGE, HALLERING, HAUTE-VIGNEUILLES, HEMILLY, HERNY, MAINVILLERS, MANY, MARANGE-ZONDRANGE), soit 4233 personnes. Le responsable des Installations est : « S.I.E BASSE VIGNEUILLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E BASSE VIGNEUILLES FAULQUEMONT » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	DÉTAILS
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml
<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur max : 0 mg/L
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur max : 0 microgramme/L
<b>FLUOR</b>	<b>A</b> Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0833 mg/L Valeur max : 0,09 mg/L

### Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- ENTRETIEN** : Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- RÉSEAU PRIVÉ** : Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
- SÉCHÈRESSE** : En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PARAMÈTRE	QUALITÉ	DÉTAILS
<b>DURETÉ</b>	Eau dure	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 23,3 °f Valeur max : 24,5 °f

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 15/03/2024  
UDI 057001642

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet>





## ZONE DE DISTRIBUTION : CHENOIS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE LESSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13 communes (ADAINCOURT, ARRAINCOURT, BAUDRECOURT, CHENOIS, FREMERY, HAN-SUR-NIED, HOLACOURT, LESSE, LUCY, SAINT-ÉPVRE, VATIMONT, VITTONCOURT, VOIMHAUT), soit 2517 personnes. Le responsable des Installations est : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L

### Quelques conseils

**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**ENTRETIEN**  
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ**  
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**SÉCHERESSE**  
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22,7 °f Valeur maxi : 23,1 °f

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 15/03/2024

UDI 057000784

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : SEBVF - TETING

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE F8 FOLSCHVILLER, FORAGE F9 FOLSCHVILLER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (LAUDREFANG, TETING-SUR-NIED), soit 1610 personnes. Le responsable des installations est : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,163 mg/L Valeur max : 0,98 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur max : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,165 mg/L Valeur max : 0,17 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,7 °f Valeur max : 18,6 °f	

Quelques conseils	
<b>ABSENCE</b>	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>ENTRETIEN</b>	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
<b>SÈCHERESSE</b>	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>

Édité le 15/03/2024  
UDI 057004284

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet>

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE LA MOSELLE - 4 rue des Messageries - Immeuble le Platinioum - 57045 METZ CEDEX 1

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

03 87 37 56 53

[ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr)